

L'organisation des épreuves

Préambule	<p>Ce document est le cadre global d'organisation des épreuves inscrites au calendrier national.</p> <p>Les spécificités de certaines compétitions sont décrites dans des documents dédiés.</p>
Programme de compétition	<p>Le programme devra être validé par le DT et le coordinateur du circuit, puis envoyé aux comités de ski au plus tard 10 jours avant la compétition.</p>
Comité de course	<p>Le comité de course devra être programmé <u>au minimum une heure</u> avant le premier saut d'entraînement officiel.</p>
Entraînement	<p>L'organisateur doit prévoir un entraînement libre et gratuit la veille de la compétition.</p>
Combiné Nordique	<p>Le saut du Combiné Nordique est une compétition spécifique et indépendante de la compétition de Saut spécial. Le programme établi doit permettre aux athlètes du Combiné Nordique de participer aussi à l'épreuve de Saut spécial.</p>
Inscriptions	<p>Les inscriptions aux compétitions du calendrier national devront être faites par les comités de ski et selon les directives du BTN.</p> <p>Les compétitions sont ouvertes à tous skieurs en possession d'une licence Carte-Neige «Compétiteur» valide le jour de la compétition.</p> <p>Toutes les inscriptions d'un comité seront faites par le coach de comité qui assure la compétition.</p> <p>Les inscriptions définitives doivent être transmises la veille de la compétition et les listes de départ seront ainsi validées la veille.</p>

L'organisation des épreuves, suite

Frais d'inscription Pour toutes les compétitions inscrites au calendrier national, des frais d'inscription par coureur seront dûs à l'organisateur :

Catégories	Une compétition de saut	Combiné Nordique ou plusieurs compétitions
Jusqu'à U13	6 €	10 €
U15	8 €	10 €
A partir de U17	10 €	10 €

Les frais d'inscription sont de 15 € par compétition pour les étrangers non licenciés dans un club français.

Pour les étrangers, sauf les licenciés de Fédération Suisse de Ski ou autre accord, les clubs organisateurs devront, au préalable, demander des tickets courses à la FFS.

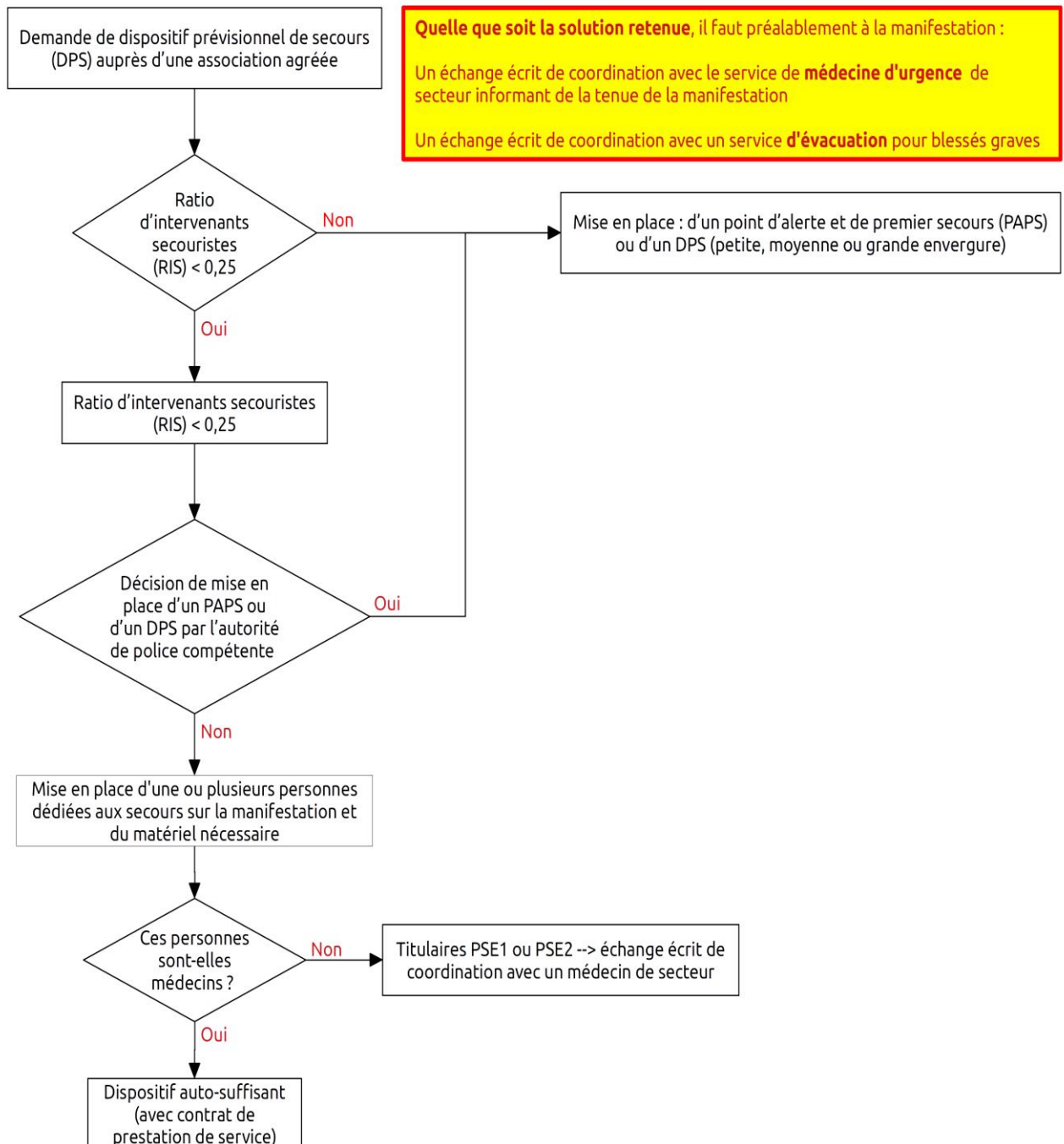
Remarques :

- Les organisateurs ne feront qu'une facture par comité et le coach de comité réglera les inscriptions lorsqu'il récupère les dossards.
- Les inscriptions en retard le jour de la compétition seront facturées 15€ selon le règlement.
- Tous les inscrits seront facturés

Prise en charge Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge de chaque Comité.

Sécurité L'organisateur doit s'assurer du suivi médical de la manifestation sportive selon l'article 21 du règlement médical de la FFS.

<http://www.ffs.fr/pdf/medical/FFSmed-med2b.pdf>



L'organisation des épreuves, suite

Dossards

La remise des dossards se fera contre une caution de 50€.

Chaque responsable de région prendra ses dossards en charge et récupèrera sa caution lorsqu'il les redonnera à l'organisateur en fin de compétition.

Ouvreurs

Pour toutes les compétitions inscrites au calendrier national, le comité organisateur doit présenter au moins 2 ouvreurs.

Si le comité organisateur n'a pas assez d'ouvreurs, 2 coureurs de ce comité partiront impérativement avec les 2 premiers dossards. Ils partiront également en position 1 et 2 en cas de finale inversée, et quel que soit leur classement à la 1ère manche.

En cas de mauvais temps et de nécessité, le jury peut décider de faire ressauter ces coureurs désignés en cours de manche.

Pour les compétitions d'été, si les conditions d'élan sont de bonne qualité pour les premiers dossards, le jury pourra décider de ne pas imposer d'ouvreurs.

Seconde manche

Les cas particuliers de participation à la seconde manche sont les suivants :

- Dans les compétitions où le nombre de concurrents est limité pour la seconde manche, les concurrents non qualifiés qui auront réalisé 95% de la meilleure performance longueur (qui prend en compte la compensation élan), seront autorisés à participer à la manche suivante.
Ces concurrents partiront devant le premier qualifié, dans l'ordre inverse de leur classement.

Remarque : cette règle s'applique également pour participer à une compétition suivante avec un nombre de participants limité si les 95% sont réalisés lors de chaque saut de compétition.

- Les concurrents disqualifiés ou absents au départ lors de la première manche sont autorisés à participer à la seconde manche.

Remarque : Lorsque la seconde manche est avec un nombre de participants limité, ils participeront si leur classement avec 0pts, le permet.

L'organisation des épreuves, suite

Fartage hiver

Pour les compétitions nationales d'hiver de Combiné Nordique suivantes :

- Championnats de France Sénior,
- SAMSE National tour Sénior,
- Championnats de France U17,
- SAMSE National Tour U17,
- Championnats de France U15,
- SAMSE National Tour U15,
- Ou autres compétitions nationales

Choix du fart de base la veille de la compétition. (MAPLUS LP2 Violet ou Orange)

Les skis de tous les participants seront systématiquement passés au **FLUORCLEAN** puis application SWIX F4 liquide (Warm ou Cold) juste avant le départ de l'épreuve de fond.

Les structures restent libres.

Fartage saut été

Pour les compétitions d'été, un fart unique autorisé.

Combiné Nordique

Tableau des caractéristiques des épreuves de fond du Combiné Nordique

Catégories	Hiver		Eté ski roue		Eté à pied	
	F	M	F	M	F	M
U15	3km	3km	3 km	3 km	2 km	2 km
U17	3 km	5 km	3 km	5 km	3 km	3 km
U20 + Sénior	5 km	5 km(*)	5 km	10 km	5 km	5 km

(*) : La distance de l'épreuve de fond des Championnats de France de Combiné Nordique sera de 10 km.

Les distances et dénivelés pourront être adaptés par le jury si les conditions de pistes ou météorologiques le nécessitent.

Pour U13, l'idée est de privilégier des parcours variés et ludiques.

Ski roues

Pour les épreuves de fond combiné d'été en skis roues :

- Les concurrents utiliseront les skis roues issus d'un parc homogène
- les skis roues seront distribués aléatoirement à chaque épreuve
- Les skis roues attribués ne seront pas utilisés pour l'échauffement et la récupération

Les concurrents devront porter

- un casque (norme DIN EN 1078 : pour vélo, skate et roller) à l'échauffement, en compétition et pendant la récupération
 - des lunettes de protection pendant la compétition (vivement conseillé pendant l'échauffement et la récupération)
-

Les officiels

Nomination des officiels

Tous les officiels devront être en possession d'une licence valide le jour de la compétition.

Composition du jury

Sur base du RIS, le jury du Saut et du combiné nordique sera composé des officiels suivants :

- le Délégué Technique (DT)
- le Directeur d'épreuve (DE)
- le Délégué Technique assistant (DTA)

~~Pour le fond du combiné, le jury du Saut sera complété par le Chef de piste~~

Nomination du jury

Pour toutes les épreuves inscrites au calendrier national :

- le DE FFS sera nommé par le comité d'organisation (formation cf : référentiel de formation des officiels sur site internet FFS)
 - le DT sera nommé de manière collégiale par le Président de la commission nationale, le responsable du circuit national, les responsables des officiels nationaux et internationaux.
 - le DT assistant sera nommé par le Bureau Technique Régional
-

Mission du jury

Le DT, le DTA et le DE forment l'équipe de management de l'épreuve et doivent, ensemble, mettre tout en œuvre pour assurer :

- la sécurité des athlètes, des officiels et du public
 - le respect des règlements
 - l'équité des performances

 - le contrôle des résultats
 - l'homologation de la compétition

 - la qualité globale de l'événement
-

Prise en charge

L'organisateur prendra en charge :

- les frais de déplacement du DT au tarif FFS (0.32€ / km) si il ne peut pas se déplacer avec son comité régional
 - les frais d'hébergement du DT
 - les frais de repas du coordonnateur du circuit
-

**Disqualifications
sanctions
réclamations**

Suivant le RIS et les directives du BTN Saut / Combiné. Toute réclamation devra être présentée au jury de compétition **ou au secrétaire d'épreuve, dans les 15 minutes après la fin de la compétition**, par écrit et accompagnée de la somme de 70 €. Cette somme sera rendue en cas de réclamation justifiée ou sera remise au comité d'organisation dans le cas contraire.

Les officiels, suite

Désignation des juges

Les juges seront nommés par le responsable régional des officiels, selon les principes suivants :

- épreuves inscrites au calendrier national, 2 juges du comité organisateur et 1 juge pour les autres comités (sauf celui du DT)
- Championnats de France et Challenge National d'Eté, 1 juge par comité (avec tirage au sort si il y a plus de 5 comités).

Les juges nommés apparaitront nominativement sur le calendrier comme les DT et DTA.

En cas d'impossibilité :

- le juge désigné sera remplacé par un autre juge de son comité avec possibilité de nommer un juge régional,
- dans le cas contraire, le comité en question devra s'acquitter de la somme de 75 € à régler au comité d'organisation en même temps que ses inscriptions.

Les frais des juges sont à la charge des comités régionaux.

Appellations FFS

Les officiels communément appelés "**Juges**" (de style) en saut, sont nommés :

Juges (référentiel de formation des officiels)

Officiels FIS

Nomination de DT FIS (ou **candidature en cours**) :

- Championnats de France (Sénior, U20 et U17) : systématiquement
- Championnats de France U15 et Challenge d'été : de préférence

Nomination de juges FIS :

- Compétition inscrite au calendrier national : au moins 1 juge FIS (sans limite d'âge) **dans la mesure du possible**.

Un juge FIS devra officier au moins 2 fois par an, hors de son comité.

Débriefing juges

Après la compétition, les 5 juges feront un point sur les notes de styles conduit par le(s) juge(s) FIS nommé(s).

Les officiels, suite

Vidéo mesure

La fonction d'opérateur vidéo-mesure pour la distance de saut comprend le niveau de maîtrise d'utilisation du système et est nommée « chronométreur UV Nordique Vidéo-Mesure ».

La formation nécessite de suivre la formation de base « juge de compétition saut » et du module spécifique « chronométreur UV Nordique Vidéo-Mesure ». (formation cf : référentiel de formation des officiels sur site internet FFS)

Homologation

Le DT validera l'homologation de la compétition avant de quitter le site de compétition.

La course sera importée sur le site FFS après homologation par le DT.

Résultats

Immédiatement après contrôle et validation, les résultats seront communiqués aux officiels et aux chefs d'équipes.

Compensation d'élan

Principe

La règle de compensation d'Elan permet de modifier la barre de départ durant une manche de compétition sans être contraint d'annuler cette manche comme le prévoit le règlement des compétitions de saut à ski.

Utilisation

La règle de compensation d'Elan devra être utilisée uniquement comme **règle de secours**.

Le jury devra définir une barre de départ adaptée aux meilleurs dans le but de conserver la même barre de départ durant une manche de compétition.

Si dans le cadre la règle secours, la barre doit être modifiée avant la fin de la manche, le jury devra anticiper et essayer de ne pas modifier la barre d'élan entre des concurrents prétendants à la victoire.

Décision

La décision de modifier la barre de départ durant une manche de compétition devra être prise à l'unanimité du jury.

Application

La règle de compensation d'Elan pourra être utilisée par le jury dans toutes les compétitions inscrites au calendrier national.

Calcul

Le calcul de la compensation d'Elan est basé sur la formule de calcul simplifiée et préconisée par la FIS :

$$f = 3\% \text{ de HS}$$

(f représente l'écart de longueur théorique pour une variation de longueur d'élan de 1 m).

La perte ou le gain de performance sera calculé pour les coureurs concernés et la valeur finale de cette compensation devra apparaître clairement dans les résultats.

Contrôle de l'équipement

Principe

Le matériel utilisé lors des compétitions inscrites au calendrier national doit être conforme aux règles internationales en vigueur pour garantir :

- La sécurité
- L'équité
- La préparation des athlètes aux contraintes de compétitions nationales de leur niveau.

Remarque : les règles internationales pourront être adaptées sur décision de la Commission Nationale.

Contrôle

La conformité du matériel des compétiteurs devra être vérifiée par les entraîneurs, avant l'inscription.

Les contrôles pourront être opérés à tout moment par les membres du jury, le coordonnateur du circuit, le responsable du développement ou de tout autre officiel désigné par le Jury lors du comité de course.

La conformité du matériel pourra être contrôlée avant et/ou après le saut.

Sanctions

Les cas de matériel non conforme seront soumis au jury de l'épreuve par les officiels habilités ou par les responsables d'équipes.

Le jury se réunira pour étudier les faits et décidera du droit de départ et/ou de l'éventuelle disqualification du compétiteur concerné.

Le jury pourra aussi adresser une réprimande officielle à l'encadrement de l'athlète concerné.

Quelle que soit la décision du Jury, les cas sujets à discussion devront être notés dans le rapport du Délégué Technique FFS

Droit au départ

Le droit au départ est attribué aux athlètes qui respectent les points suivants :

- **Le port du casque en conformité avec le règlement page 12,**
- Le port de gants,
- Le port du dossard correspondant à la liste départ
- La fermeture complète des zips de la combinaison

Rappel : La combinaison ne doit pas être manipulée pendant la procédure de départ.

Contrôle de l'équipement, suite

Mission du starter La mission du starter est également de contrôler les points suivants :

- Le port du casque,
- Le port de gants,
- Le port du dossard
- La fermeture de la combinaison
- Les manipulations de la combinaison,
- Le départ pendant le feu vert,

et d'informer immédiatement le jury des éventuelles anomalies.

Casques

Les casques homologués pour les compétitions FFS répondent aux normes suivantes :

- Tremplins éphémères en neige K < 20 m utilisation d'un casque à protection d'oreilles souples normes CE EN 1077:2007 classe A ou B, ASTM 2040 ou FIS RH2013.
 - Tremplins K < 35 m utilisation d'un casque à protection d'oreilles rigides CE EN 1077:2007 classe A exclusivement, ASTM 2040 ou FIS RH2013.
 - Tremplins K > 35 m utilisation d'un casque à protection d'oreilles rigides FIS RH2013 exclusivement.
-